

RESOLUTION N° AGN/46/RES/1

OBJET :

CANNABIS

CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION :

1 exemplaire dans le CLASSEMENT
CHRONOLOGIQUE à l'année 1977

1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE

dans la rubrique : Drogues

à la sous-rubrique : Cannabis et ses
dérivés

1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE

dans la rubrique : Délinquance juvénile

à la sous-rubrique : Divers

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 46ème session à STOCKHOLM, du 1er au 8 septembre 1977,

CONSCIENTE que la toxicomanie corrompt de plus en plus la jeunesse,

CONSTATANT que les saisies de cannabis augmentent en nombre et témoignent de l'ampleur du trafic de cette drogue,

SACHANT que sa consommation engendre souvent la polytoxicomanie,

CONSIDERANT qu'en l'état actuel de la recherche scientifique cette consommation est nocive,

PREOCCUPEE DU FAIT que les cultures illicites de cannabis ne semblent pas avoir été réduites à travers le monde et qu'une consommation accrue ne peut qu'accroître davantage ces cultures illicites,

AYANT EN MEMOIRE les diverses résolutions précédentes adoptées lors des sessions antérieures,

REAFFIRME de nouveau les principes contenus dans ces résolutions;

RECOMMANDE aux pays membres :

1. de multiplier les mesures de contrôle, d'accroître les efforts de localisation et de renforcer la coopération Interpol en vue d'éliminer ou de réduire les cultures illicites de cannabis;
2. d'indiquer ou de soutenir, dans les campagnes d'information, que le principe actif du cannabis est dangereux et nocif pour la santé, l'équilibre et le comportement des jeunes.